

## **DECLARATION DES PERFORMANCES**

Conformément Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011

Du produit **MasterMatrix 885**

DdP N° : 10825292

**1 - Code d'identification unique du produit type :**

Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Adjuvant Modificateur de Viscosité EN 934 -2 : T13

**2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :**

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication. Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication.

Le numéro de lot est mentionné dans l'étiquette fournie à la livraison du produit.

**3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**

Entraîneur d'air

**4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :**

BASF France SAS – Division Construction Chemicals

Siège social : 49, avenue Georges Pompidou,

92593 Levallois-Perret Cedex, France.

**5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :**

Non applicable

**6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :**

Système 2+

**7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**

Le CERIB, organisme notifié n°1164

A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+

A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

**8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**

Non applicable

## 9. Performances déclarées : MasterMatrix 885

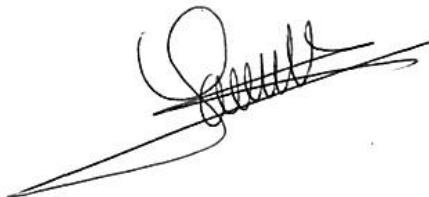
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneurs en ions Chlorure	< 0.1 %	EN 934-1 :2008
Teneur en alcalins	≤ 1.0 %	
Effet sur la corrosion	PND	
Résistance à la compression	à 28 jours, BA* ≥ 80 % du BT**	EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Teneur en air	≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT**	
Pourcentage de Laitance	BT** ≥ 15% et SR ≤ 30% BA* ≤ 70% de la valeur obtenue pour le BT*	
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité	

BA\* : Béton Adjuvanté ; BT\*\* : Béton Témoin ; SR\*\*\* : Pourcentage de laitance

### 10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Guy Laurent, Directeur Adjuvants et Sols Industriels France, le 03/09/2015 à Evry.